

20201005_DL_07

OBJET :

Election d'une commission consultative des services publics locaux

Date de convocation :

25 septembre 2020

Date de séance :

5 octobre 2020

Date d'affichage :

20 octobre 2020

Membres en exercice : 46

Membres présents : 27

Membres votants : 38

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

Jours et heures d'ouverture du syndicat mixte :

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt, le cinq octobre à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET, Président.

Etaient présents : BEAUFILS Christian, BEAUMONT Joël, BLONDELLE Jean-Marie, BODIOU Thierry, DAVERGNE Bernard, DE MONCLIN Arnaud, DEBEUGNY François, DECLE Paul-Eric, DELETRE Margaux, DELFOSE Jean-Philippe, DONA Mario, FRION Fabrice, GORRIEZ Jean, JARDE Olivier, LEBRUN Christian, LEFEBVRE Julien, LEMAIRE Anna-Maria, MAROTTE Philippe, MASSET Jacques, PARSIS Laurent, PAYEN Jean-Dominique, ROY Mathilde, SAINTYVES Bruno, THUEUX Jacky, TRABOUILLET Romuald, VARLET Philippe, WALIGORA Jean-Luc

Secrétaires de séance : DECLE Paul-Eric et DELETRE Margaux

Pouvoirs : Jean-Michel FOURNIER à Christian BEAUFILS
Isabelle DE WAZIERS à Arnaud DE MONCLIN
James HECQUET à Jacky THUEUX
Bénédicte THIEBAUT à Anna Maria LEMAIRE
Marc FOUCAULT à Paul-Eric DECLE
Stéphane DECAYEUX à Philippe VARLET
Laurent JACQUES à Bruno SAINTYVES
Denis DEMARCY à François DEBEUGNY
Patrick BLOCKLET à Jacques MASSET
Alain GEST à Mathilde ROY
Guy PENAUD à Margaux DELETRE

Considérant la nécessité de constituer une Commission Consultative des Services Publics Locaux pour suivre la procédure et le contrat de délégation de service public du réseau en fibre optique de Somme Numérique ;

LE COMITE SYNDICAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1413-1 ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°80-2019-07-11-002 en date du 11 juillet 2019 portant sur les statuts du syndicat mixte Somme Numérique,

Considérant que la commission consultative des services publics locaux est présidée par le président du syndicat mixte ou son représentant et qu'elle comprend des membres du conseil syndical désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales, nommés par le conseil communautaire ;

Considérant que le Comité syndical décide à l'unanimité de procéder à une élection à main levée pour élire les membres de cette commission,

DECIDE

1° D'approuver la création d'une commission consultative des services publics locaux pour la durée du mandat ;

- 2° D'arrêter le nombre de membres titulaires de la commission à 4, dont 2 seront issus du conseil syndical ;
- 3° D'approuver la désignation du même nombre de membres suppléants que celui mentionné au 2°
- 4° Que les associations dont devront être issus les membres de la commission qui ne sont pas conseillers syndicaux devront répondre aux critères suivants :
- le rattachement à des problématiques relevant de l'objet de la délégation de service public ;
 - la promotion des intérêts des usagers et de la qualité des services publics concernés par la commission ;
 - la diversité des types d'associations représentées (associations de consommateurs, de contribuables, associations d'usagers, associations familiales, associations thématiques, associations professionnelles...).
- 5° De désigner les conseillers communautaires suivants au sein de la commission consultative des services publics locaux :
- Philippe VARLET
 - Margaux DELETRE
 - Laurent PARSIS
- 6° Les représentants d'association comme UFC Que choisir et la Confédération Nationale du Logement 80 seront sollicités par le Président pour siéger à cette commission et le Comité syndical en sera tenu informé.